



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

organisation

Question écrite n° 125020

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les propositions exprimées par le Centre d'analyse stratégique dans sa note d'analyse intitulée "De nouvelles organisations du travail conciliant égalité femme-homme et performance des entreprises". Le rapporteur préconise de favoriser, au sein des entreprises, la mise en place de programmes de flexibilité du travail donnant aux employés un meilleur contrôle sur leur emploi du temps. À cet effet, il suggère d'entamer un dialogue avec les grandes entreprises visant la signature d'une charte des temps flexibles et de former les responsables des ressources humaines à ces programmes. Il propose également de rendre éligible au crédit impôt famille le coût d'étude de ces programmes et de mobiliser les experts de l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (ANACT) pour diffuser les bonnes pratiques de "flexisécurité familiale" en priorité vers les PME et les secteurs masculins. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 125020

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 décembre 2011, page 13259

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)